

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 21 Février 2008

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mmes COUCHOURON, SAILLET et Mrs DUMONT, JUNGES.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD.
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT, Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, BRUNEAU.

Secrétaire de séance

Monsieur Pierre JUNGES

Avant de passer à l'ordre du jour Madame la Présidente donne la parole à Madame ROUARD, Coordinatrice de l'Espace Formation Emploi en Bourgueillois, qui était accompagnée de Monsieur Gérard MIRAND, Président de l'association ITS.

Madame ROUARD fait un bilan pour l'année 2007, des missions essentielles déléguées par la Communauté de Communes à l'association I.T.S..

Madame SAILLET remercie Madame ROUARD pour son exposé et propose ensuite à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour, soulignant qu'une question avait été occultée sur le document transmis à chaque conseiller communautaire, à savoir : le débat sur les orientations budgétaires. Elle propose donc que cette question fasse partie de l'ordre du jour.

Ordre du Jour

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2008

Il sera précisé sur ce compte rendu que Monsieur BESNIER était absent excusé.

Ce document est ensuite adopté à l'unanimité.

II – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE

1. - LOCATION D'UNE PARCELLE

Monsieur LE COZ, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 15 Mars 2007, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour le renouvellement de la convention établie entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et Mr OSSANT, Entrepreneur de travaux publics, concernant la location d'un terrain situé dans la zone d'activités de Benais/Restigné.

Il précise que cette parcelle est utilisée pour le stockage d'agrégats.

La location, renouvelée pour une période d'un an, arrive à échéance le 31 Mars 2008 et il propose à l'Assemblée de la renouveler pour une période identique.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Mr LE COZ,

CONSIDERANT que Mr OSSANT souhaite poursuivre la location de ce terrain,

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler la convention du « dit » terrain au profit de l'entreprise OSSANT.

FIXE la durée de location à un an, avec effet du 1^{er} Avril 2008.

FIXE le coût annuel de la location à 158.00 €.

AUTORISE la Présidente à signer le contrat à intervenir entre la Communauté de Communes et la SARL OSSANT.

2.- VENTE D'UNE PARCELLE A LA SARL BALLIF-MURAY

Monsieur LE COZ, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 Décembre 2007, avait émis un avis favorable pour la vente à la SARL Ballif-Muray d'un terrain situé dans la zone d'activités de

Benais/Restigné, il s'agissait de la parcelle cadastrée ZK n° 21 (en partie) pour une surface de 2 000m², située sur le territoire de la Commune de Benais.

Il précise que Monsieur Ballif, pour des raisons tout à fait imprévisibles, ne souhaite plus aujourd'hui se porter acquéreur de ce terrain et propose en conséquence d'annuler la délibération visée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Mr LE COZ,

VU le courrier adressé par Mr Ballif dans lequel il fait part de cette décision,

DECIDE, à l'unanimité, d'annuler la délibération prise lors de la séance du 13 Décembre 2007.

III - REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 11 Janvier 2007, le Conseil Communautaire l'avait autorisée à signer une convention à intervenir au titre de l'exercice 2007, entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou pour fixer le montant de la redevance spéciale qui s'élevait à 1 085.00 €.

Pour l'année 2008, le SMIPE Val Touraine Anjou propose de passer une nouvelle convention prenant en compte une redevance de 1 139.00 €, soit une augmentation de 5% par rapport à 2007.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable et AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou.

RAPPELLE que cette redevance est fixée à 1 139.00 € pour l'année 2008.

IV – LOCAUX HALTE-GARDERIE – RAM ASSOCIATION PETITE ENFANCE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que ces locaux, qui appartenaient auparavant à EDF, faisaient l'objet d'une convention d'occupation établie entre l'Association Petite Enfance et EDF, propriétaire du bâtiment.

Ce bâtiment étant devenu propriété de la Communauté de Communes, elle souligne la nécessité d'établir un contrat d'occupation redéfinissant les conditions d'occupation, car l'activité se poursuit dans les mêmes locaux.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de contrat d'occupation et sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de contrat d'occupation et AUTORISE la Présidente à le signer

Monsieur LE COZ souhaite que le problème de la maintenance des équipements en place soit rappelé dans la convention, car actuellement rien ne permet d'intervenir rapidement en cas de problèmes, notamment au niveau du chauffage. Il rappelle une panne récente qui n'a pu être solutionnée rapidement, faute de plans des installations existantes.

V – LOCAUX ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE

Madame la Présidente rappelle que le Comité syndical de la gendarmerie, lors de sa séance du 4 décembre 2007 a donné son accord pour la vente des locaux de l'ancienne gendarmerie de Bourgueil à la Société ICADE G3A, et ce pour un montant de 700 000.00 €.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 15 Novembre 2007, avait retenu la proposition faite par ICADE G3A pour la livraison « clés en mains » d'une partie de ces locaux aménagés pour le fonctionnement des activités halte-garderie et Relais Assistantes Maternelles.

Au cours de cette séance, la Présidente avait été également autorisée à signer les actes notariés correspondants d'une part à la vente du bâtiment et d'autre part à l'acquisition des locaux « clés en mains ».

Il convient cependant de désigner un notaire.

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne Maître DESPINS.

VI – ACTIVITE HALTE-GARDERIE – R.A.M. – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le contrat enfance qui avait été établi entre la Communauté de Communes et la CAF Touraine, est arrivé à échéance le 31 Décembre 2007.

Elle précise que la nouvelle réglementation en vigueur prévoit le remplacement des précédents dispositifs par un contrat unique à savoir : le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) qui couvrira la population des 0 à 17 ans révolus.

Elle fait part des contacts qu'elle a eus avec la CAF à ce sujet, et souligne la nécessité de solliciter dès maintenant la signature du contrat.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

VU, l'intérêt de pouvoir souscrire au plus vite un Contrat Enfance Jeunesse.

EMET un accord de principe pour la souscription d'un nouveau contrat.

AUTORISE, à l'unanimité, la Présidente à engager auprès de la CAF Touraine toutes les démarches permettant d'aboutir à la signature de ce contrat et signer tout document qui en découle.

VII – CAVE DU PAYS DE BOURGUEIL

Monsieur LE COZ rappelle à ses Collègues que lors de la réunion du 17 janvier 2008, l'Assemblée avait été informée des problèmes d'humidité régulièrement rencontrés dans les deux salles de réceptions, car le carrelage existant ne permet pas d'évacuer l'eau d'une manière naturelle.

Il avait été décidé de solliciter des devis pour faire une découpe de carrelage le long de la roche. Cette technique avait d'ailleurs été préconisée par le géologue chargé du contrôle de la roche.

Trois entreprises ont été contactées, à savoir :

- ↳ - TPPL
- ↳ - SARL HARDOUIN
- ↳ - SARL PINON

L'entreprise HARDOUIN a fait savoir qu'elle n'effectuait pas ce genre de travaux.

Les deux autres ont fait parvenir une offre qui se détaille comme suit :

- ↳ - TPPL : 10 976.00 € H.T.
- ↳ - SARL PINON : 8 520.00 € H.T.

Il propose à l'Assemblée de retenir l'entreprise PINON qui présente l'offre la plus avantageuse pour la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable.

VIII – AMORTISSEMENTS DE BIENS

Madame la Présidente rappelle que les deux bâtiments des Etablissements VIDEGRAIN et CHARLOT situés dans la ZA de Benais/Restigné, ont été cédés pour l'Euro symbolique au terme d'un crédit-bail.

Elle précise que ces biens doivent être sortis de l'actif et il convient donc de réaliser les opérations comptables à cet effet.

Pour cela il s'avère nécessaire d'établir une durée d'amortissement qu'elle propose de fixer à 5 ans.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer cette durée d'amortissement à 5 ans.

Elle rappelle pour information la valeur des biens actuellement comptabilisés :

- *Ets CHARLOT* : 227 321.93 €
- *Ets VIDEGRAIN* : 135 360.64 €

IX – TRANSFERT DE CHARGES

Madame la Présidente rappelle que le transfert de charges qui a été validé, suivant délibération en date du 15 Novembre 2007, prend en compte le transfert du Syndicat de Gendarmerie vers la Communauté de Communes et ce avec effet du 1^{er} Janvier 2008.

Considérant que les locaux de la gendarmerie sont gérés sur un budget annexe, il convient de basculer sur ce budget le montant correspondant aux charges transférées.

A cet effet, elle propose à l'Assemblée de pouvoir réaliser l'écriture comptable permettant le basculement des crédits de la Communauté de Communes vers le budget annexe.

Elle précise que pour l'année 2008, ce montant s'élève à 26 553.09 Euro.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

A l'unanimité, EMET un avis favorable à cette proposition.

X- ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – TRAVAUX DE VIABILISATION – MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur LE COZ, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle que lors de la séance du 17 Janvier 2008, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le principe de lancer une nouvelle tranche de travaux dans la ZA de Benais/Restigné et avait ensuite décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette future tranche de travaux.

Sur les quatre Cabinets spécialisés qui avaient été contactés, trois ont fait parvenir une offre, le 4^{ème} ayant fait savoir que sa charge de travail actuelle ne lui permettait pas de répondre.

Il rappelle le contenu du cahier des charges et notamment les critères de sélection des offres basés sur la valeur technique, le calendrier et délais d'exécution, et enfin le coût de la prestation.

Les trois candidats remplissent les deux premiers critères portant sur la valeur technique et le calendrier et délais d'exécution.

S'agissant du coût, les offres se détaillent ainsi :

- ↳ Cabinet A2I : 10 070.00 € H.T. soit 5.71 % du coût des travaux
- ↳ Cabinet AGATE : 7 044.00 € H.T. soit 4.00% du coût des travaux
- ↳ D.D.E (37) : 6 405.00 € H.T. soit 3.64 % du coût des travaux

Il précise que la D.D.E propose une variante de 1 125.00 € H.T. pour l'organisation de visites impromptues sur le chantier. L'Assemblée ne juge pas utile d'y donner suite.

Monsieur LE COZ tient à souligner qu'il avait sollicité auprès des services de la D.D.E. des compléments d'informations sur les moyens humains pouvant être mis au service de la Communauté de Communes, si elle retenait cette offre.

Monsieur le Chef de Subdivision de Chinon, a précisé que si la D.D.E. était retenue, elle honorerait ses engagements, notamment pour le suivi du chantier.

Monsieur LE COZ demande ensuite à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ, retient, à l'unanimité, l'offre faite par la D.D.E. (hors variante).

XI – PROPOSITION D'ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2007

Les trois comptes de gestion concernant :

- 1) – le budget principal de la Communauté de Communes
- 2) – le budget annexe abattoir
- 3) – le budget annexe activités commerciales

Sont adoptés, à l'unanimité, par l'Assemblée.

XII – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNEE 2007

Madame SAILLET souligne que ces documents ont été examinés par la commission finances et que les résultats sont en parfaite harmonie avec les comptes de gestion du receveur.

L'Assemblée ne souhaitant pas entrer dans le détail des chiffres, Madame la Présidente énumère les résultats de clôture.

1) – BUDGET ABATTOIR

Section de fonctionnement

- Réalisé en dépenses	:	46 496.85 €
- Réalisé en recettes	:	42 073.89 €

Soit un déficit de clôture d'un montant de 4 422.96 €

Section d'investissement

- Réalisé en dépenses	:	11 723.95 €
- Réalisé en recettes	:	18 000.21 €

Soit un excédent de clôture d'un montant de 6 276.26 €

2) – **BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**

Section de fonctionnement

- Réalisé en dépenses	:	116 618.93 €
- Réalisé en recettes	:	253 224.06 €

Soit un excédent de clôture d'un montant de 136 605.13 €

Section d'investissement

- Réalisé en dépenses	:	226 617.91 €
- Réalisé en recettes	:	87 764.36 €

Soit un déficit de clôture d'un montant de 138 853.55 €

3) – **BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Section de fonctionnement

- Réalisé en dépenses	:	1 477 611.63 €
- Réalisé en recettes	:	1 950 797.06 €

Soit un excédent de clôture d'un montant de 473 185.43 €

Section d'investissement

- Réalisé en dépenses	:	860 160.03 €
- Réalisé en recettes	:	683 504.15 €

Soit un déficit de clôture d'un montant de 176 655.88 €.

Madame SAILLET demande ensuite à Monsieur LEMOGNE, doyen de l'Assemblée, de bien vouloir proposer à l'Assemblée le vote de ces trois comptes administratifs.

Madame SAILLET quitte la salle et Monsieur LEMOGNE demande ensuite si l'Assemblée valide les résultats de clôture précédemment énumérés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les trois comptes administratifs.

XIII - AFFECTATION DU RESULTAT

▪ - **Service abattoir**

Compte-tenu des résultats constatés à la fin de l'exercice 2007, l'affectation devient sans objet.

- - **Service activités commerciales**

Compte-tenu d'une part, des résultats constatés et des restes à réaliser d'autre part, il est proposé d'affecter au compte 1068 une somme de 63 279.18 € laissant un excédent réellement disponible de 73 325.95 €.

- - **Service Communauté de Communes**

Compte-tenu d'une part, des résultats constatés à la fin de l'exercice et des restes à réaliser d'autre part, il n'y aura pas nécessité d'alimenter le compte 1068.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les propositions énumérées ci-dessus.

XIV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame la Présidente rappelle l'obligation d'avoir un débat sur les orientations budgétaires ; toutefois elle souligne que ce débat ne sera pas suivi d'un vote.

Elle souligne que la Commission Finances qui s'est réunie le 20 Février dernier, a permis aujourd'hui de proposer les principaux axes pour le budget 2008.

Avant de détailler les principales actions envisagées pour 2008, elle rappelle que pour le vote du budget, la Dotation Globale Forfaitaire versée par l'Etat et le montant de la Taxe Professionnelle, ne seront pas connus, il s'avère donc d'être prudent au niveau des prévisions budgétaires.

Elle énumère ensuite les principales actions qui figureront dans les budgets.

- - **BUDGET GENDARMERIE**

- Installation d'aire de jeux	:	20 000.00 €
- Agencement locaux administratifs	:	30 000.00 €

Elle précise que la vente des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie générera un « disponible » de l'ordre de 185 000.00 €.

A ce sujet, l'Assemblée suggère qu'une partie de cette somme soit rebasculée dans le budget principal, l'argument développé étant de dire qu'il serait dommage d'emprunter alors qu'une somme de 150 000.00 € est inemployée.

Il est également suggéré à l'Assemblée, pour l'année 2009, de confondre ce budget dans le budget principal pour éviter une lourdeur administrative.

- - **BUDGET ABATTOIR**

La même suggestion est faite vis-à-vis de la gestion séparée.

Madame SAILLET précise que ce budget ne comporte aucune opération au niveau de l'investissement.

Elle souligne un déséquilibre de la section d'investissement qui génère un excédent de 31 378.78 €.

Cela est du en grande partie aux opérations d'amortissement des bâtiments qui ont été mises en place cette année.

Cette section sera donc présentée avec cet excédent.

▪ - **BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**

Les principaux programmes figurant dans le projet de budget s'articulent ainsi :

- Commerce de Benais – crédit de	:	149 544.00 €
- Cave du Pays de Bourgueil – crédit de	:	35 000.00 €
- Construction d'un atelier relais – crédit de	:	150 000.00 €
- Agrandissement locaux multi- service Igorandais – crédit de	:	50 000.00 €

▪ - **BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Liste des programmes engagés pour 2008 :

- Z.A Benais/Restigné – viabilisation de lots supplémentaires – crédit de :	240 140.00 €
- Matériel divers pour le service technique – crédit de	: 2 095.00 €
- Matériel informatique – crédit de	: 2 587.00 €
- Travaux de viabilisation Z.A Bourgueil – crédit de	: 17 702.00 €
- Construction d'un chenil intercommunal – crédit de	: 87 249.00 €
- Provisions pour changement du logiciel de comptabilité suite aux nouvelles normes – crédit de	: 20 000.00 €
- Pré-étude OPAH – crédit de	: 22 000.00 €
- Travaux logement à Benais (au dessus du commerce) – crédit de	: 134 378.00 €
- Changement de chaudière à la trésorerie – crédit de	: 3 000.00 €
- Achat locaux « clés en mains » garderie/RAM – crédit de	: 550 000.00 €
- Achat d'équipements divers petite enfance – crédit de	: 30 000.00 €
- Construction d'un local technique – crédit de	: 150 000.00 €
- Aire pour campings-car – crédit de	: 35 000.00 €
- Achat panneaux signalisation – crédit de	: 2 000.00 €
- Réserve foncière Z.A Bourgueil – crédit de	: 6 000.00 €

En section de fonctionnement, il sera inscrit :

1) – Pour la Dotation forfaitaire (le même montant que l'an passé)	:	345 119.00 €
2) – Pour la compensation taxe professionnelle	:	100 000.00 €
3) – Pour le produit émanant de la Taxe professionnelle	:	700 000.00 €

L'Assemblée prend acte de toutes ces informations.

XV – SUBVENTIONS 2008

Madame SAILLET souligne le manque d'informations pour certaines demandes, et parfois même l'absence de demande pour 2008, dû peut être a un vote de budget beaucoup plus tôt que les années précédentes.

Les propositions sont les suivantes :

▪ - Office de Tourisme	:	55 000.00 €
▪ - Association Petite Enfance	:	24 700.00 € (somme a réactualiser au vu du prévisionnel qui sera fourni par l'association)
▪ - R.A.M	:	8 160.00 €
▪ - RASED	:	1 862.00 €
▪ - Lire et Dire	:	590.00 € (pas de demande, crédits mis en réserve)
▪ - Vienne Appart	:	1 700.00 € (pas de demande, crédits mis en réserve)
▪ - FLES	:	150.00 €
▪ - ITS (fonctionnement de l'PEFEB)	:	17 655.88 €
- Détail : Solde 2007	:	2 355.88 €
- Année 2008	:	15 300.00 €

Un crédit de 25 000.00 € est mis en réserve pour satisfaire d'éventuelles demandes complémentaires justifiées.

L'Assemblée prend acte de ces propositions de subventions.

XIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ - **Terrain de sports du collège Ronsard**

Vu les problèmes rencontrés pour la partie enherbée, une procédure est sur le point de démarrer à l'encontre de l'entreprise adjudicataire des travaux.

▪ - **Abattoir de Bourgueil**

Madame SAILLET souligne les problèmes rencontrés pour le recouvrement du loyer ayant fait l'objet d'un crédit-bail.

▪ - **Lac des Ténières**

Monsieur GODIN précise que la cession par COFIROUTE n'est plus à l'ordre du jour dans l'immédiat car il faut prendre en compte une procédure liée à la concession de l'A 85. Le transfert de propriété ne pourra être envisagé avant 2009/2010.

Toutefois une utilisation des lieux reste possible si elle est définie dans une convention provisoire.

S'agissant de l'aide financière que pourrait apporter COFIROUTE pour les aménagements des abords du lac, elle ne pourrait pas être supérieure à 35 000.00 € (cette aide avait été envisagée pour « compenser » le 1% paysager non retenu pour la portion A85 dont le Bourgueillois est concerné).

- - **Rappel O.R.A.C.**

Madame SAILLET rappelle la prolongation de l'ORAC pour l'année 2008.

- - **Syndicat du Pays du Chinonais**

Madame SAILLET rappelle l'exposition de photos qui devait débiter dans une des salles de l'Abbaye.

Vu les échéances électorales à venir, cette exposition qui devait débiter prochainement est reportée de quelques mois.

Elle commente également :

- 1) – une modification de statuts du syndicat
- 2) – la validation de deux opérations pour le Bourgueillois à savoir :
 - a. – la participation au financement de l'achat d'un véhicule pour l'ASSAD
 - b. – la participation au financement de travaux pour la Maison des Vins à Bourgueil.

- - **Terrain d'accueil des gens du voyage**

Elle donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur le Préfet, lequel rappelle que le Schéma Départemental prévoyait à Bourgueil 12 emplacements sur les six déjà réalisés. Il rappelle également la date butoire du 31 Décembre 2008 pour être conforme à ce Schéma Départemental.

Tour de Table

Monsieur Roger LE COZ

Aire d'accueil des gens du voyage

Il commente les malfaçons constatées après l'ouverture du terrain et notamment le dysfonctionnement des pompes de relevage et la non-conformité du tableau électrique vis-à-vis du CCTP.

Monsieur Claude GODIN

P.N.R.

Il commente la mise en place de circuits équestres, soulignant que le Bourgueillois faisait partie des territoires retenus pour ce projet.

Chaque maire des Communes concernées sera contacté par le P.N.R..

Madame GALBRUN pense qu'il faudrait associer à la démarche l'Office de Tourisme

Monsieur Régis MUREAU

Circulation des poids lourds

Il s'interroge vis-à-vis des interdictions aux poids lourds sur la Départementale 952.

Madame Monique GALBRUN

Zone d'activités de Benais/Restigné

Elle s'informe des disponibilités foncières dans cette zone d'activités. Il reste actuellement environ 7 hectares à viabiliser.

Monsieur Christel COUSSEAU

A.D.S.L.

Il souhaiterait que les Communes fassent « remonter » leurs besoins pour les secteurs mal desservis.

Film sur le Bourgueillois

Il regrette que la vente du DVD ne soit pas autorisée.

Monsieur Yves LEMOGNE

Film sur le Bourgueillois

Il regrette qu'un « espace » plus large ne soit pas consacré à la Loire.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Fait à Bourgueil, le 26 Février 2008.

La Présidente.

Nadine SAILLET